



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2018
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Lettre datée du 3 avril 2018, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent du Bélarus

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#), des informations sur l'application par la République du Bélarus de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil (voir annexe).

(Signé) Valentin **Rybakov**



**Annexe à la lettre datée du 3 avril 2018 adressée au Président
du Comité par le Représentant permanent du Bélarus**

[Original : russe]

**Rapport du Bélarus sur l'application de la résolution 2397 (2017)
du Conseil de sécurité**

Conformément au paragraphe 17 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité, la République du Bélarus a l'honneur de communiquer ce qui suit :

Les dispositions de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité ont été portées à l'attention des autorités compétentes de la République du Bélarus qui, en application de la législation nationale, les ont adoptées dans leurs activités.

De plus, la République du Bélarus a pris des mesures, en décembre 2017, en vue de faire sortir de son territoire un agent du Bureau général de reconnaissance de la République populaire démocratique de Corée, Kim Sou Kwang (autres graphies : Kim Soukwang, Kim Su Gwang), né en 1976.

Le Bélarus continuera de s'acquitter résolument des obligations internationales qui lui incombent, notamment en mettant en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité.
